

Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 86

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions

Le mardi 25 août de 16h30 à 19h.

A partir du lundi 1er septembre de 17h à 20h30.

Plan d'accès



Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath

Habillement :
techniques spécifiques
de retouches

HABILLEMENT

TECHNIQUES SPÉCIFIQUES DE RETOUCHES

Cette unité de formation, vous serez capable :

- d'acquérir la maîtrise des techniques propres à la retouche ;
- de développer le sens de l'organisation du travail, de l'autonomie et de la créativité.

Conditions d'admission

Attestations de réussite des UFs « Habillement : techniques spécifiques : robe & ensemble » ET « Habillement : techniques spécifiques : manteau » ou tout titre équivalent / supérieur ou accepter de passer un test de capacités en couture selon DP.

Fréquence des cours

Lundi et mardi du 14/09/2015 au 13/06/2016 de 13h à 17h10

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« Habillement : techniques spécifiques de retouches »
de niveau secondaire supérieur de transition

Droits d'inscription

*115,40 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les professeurs sous certaines conditions.

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente. ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

*A titre indicatif, suivant les montants pratiqués lors de l'année scolaire 2014-2015